

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de FITOU

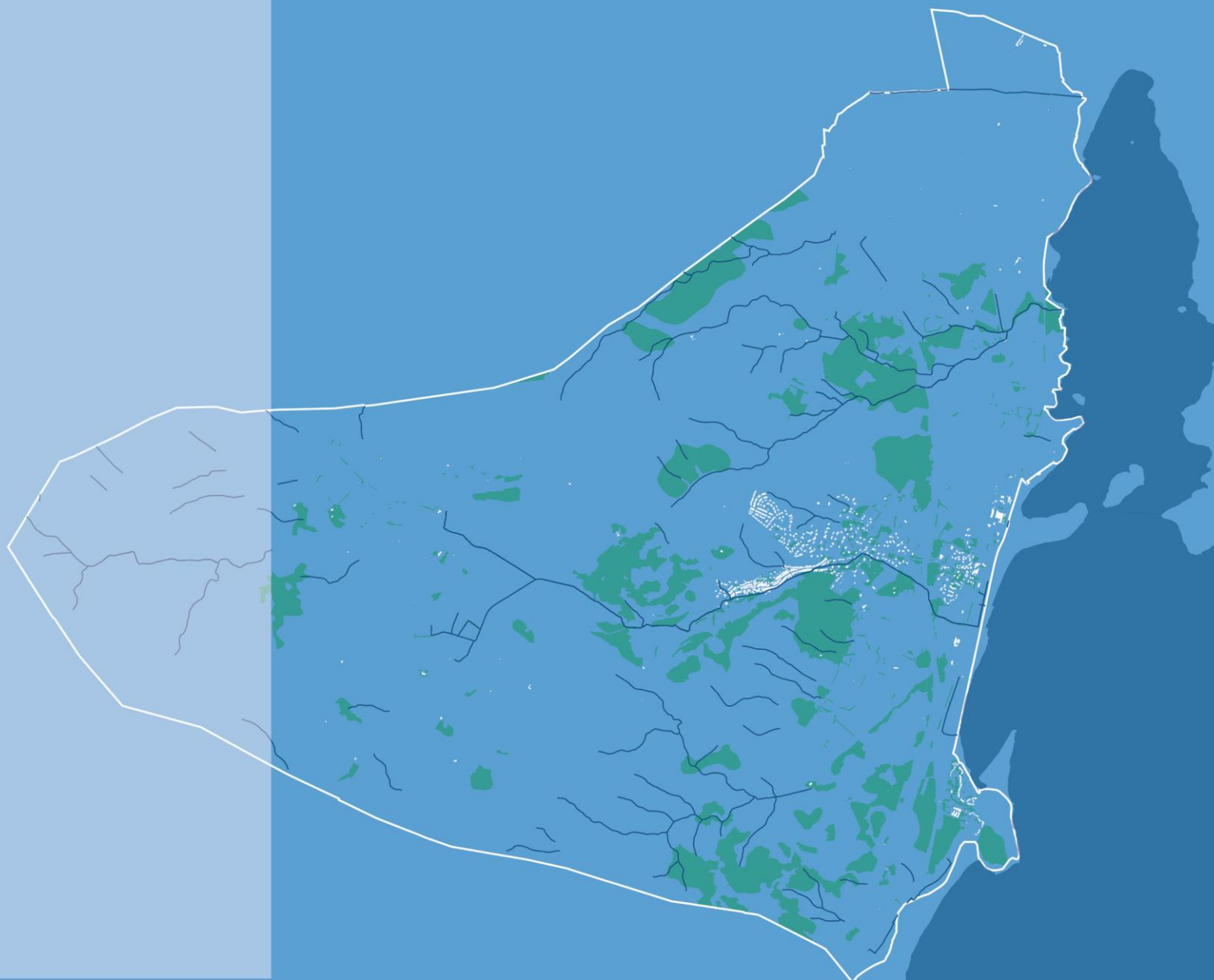


IV.C

ANNEXES AU REGLEMENT

IV.C.3 ESPACES BOISES CLASSES

APPROBATION - 11 MARS 2024



SOMMAIRE

1.	Avant-Propos	3
2.	Présentation du paysage local.....	4
2.1.	<i>Situation régionale</i>	4
2.2.	<i>Etat des milieux boisés sur la commune</i>	5
3.	Classement des Espaces Boisés dans le projet de PLU	9
3.1.	<i>Pinèdes des Pujades</i>	10
3.2.	<i>Pinèdes méridionales de Fitou</i>	15
3.3.	<i>Chapelle Saint-Aubin</i>	20
3.4.	<i>Boisements de Loubrassa</i>	24
3.5.	<i>Ensemble de platanes de Les Fenals</i>	27
3.6.	<i>Arbres isolés</i>	29
3.7.	<i>Entrée de Ville</i>	31
3.8.	<i>Boisements du village</i>	36
4.	Synthèse	39

1. AVANT-PROPOS

L'article L121-27 du Code de l'urbanisme prévoit que le PLU « classe en espaces boisés, au titre de l'article L113-1, les parcs et ensembles boisés existants les plus significatifs de la commune [...] après avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ».

L'article L113-1 du Code de l'urbanisme précise quant à lui que les PLU « peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies ou des plantations d'alignements ».

La définition des Espaces Boisés Classés, dans le cadre de l'élaboration du PLU de Fitou, a été réalisée selon des prospections sur l'ensemble du territoire communal visant notamment la composition des boisements et les perceptions de ceux-ci depuis les différents points de vue du territoire.

Ont également été pris en compte leur histoire, leur valeur patrimoniale, paysagère et écologique, leurs usages et leur participation à l'identité de la commune.

Elle s'appuie également sur les boisements identifiés dans le dernier document d'urbanisme opposable mais aujourd'hui caduque, le POS.

A noter que cette définition et les éléments constitutifs du présent document prennent en compte l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites de l'Aude du 5 juillet 2022.

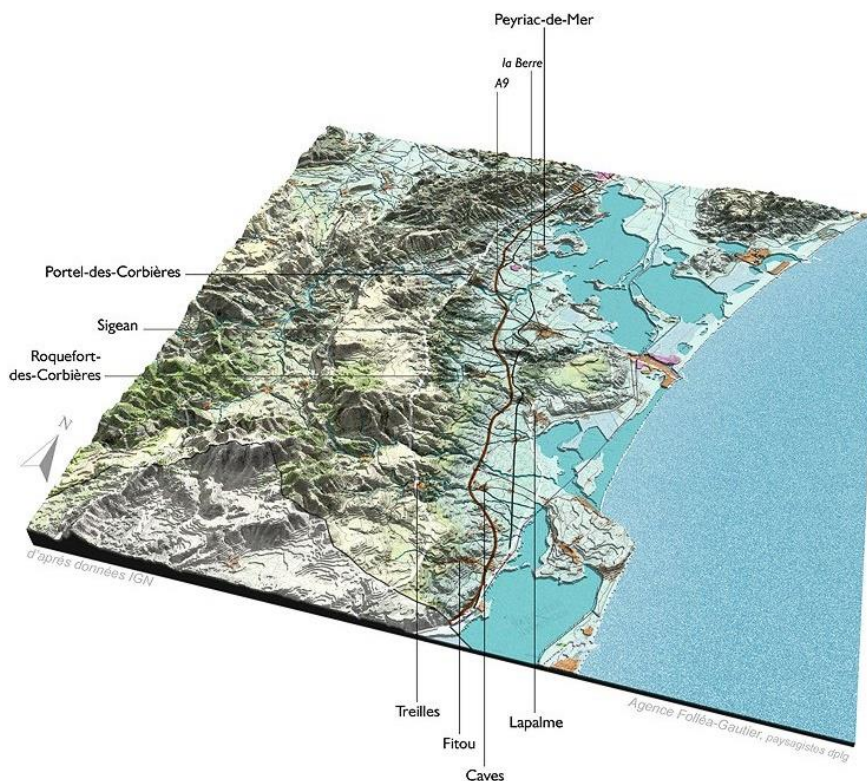
2. PRESENTATION DU PAYSAGE LOCAL

2.1. Situation régionale

La commune de Fitou est couverte par deux unités paysagères définies par l'Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon : *le rebord oriental des Corbières d'une part, et la plaine littorale et le piémont des Corbières d'autre part*. Cette seconde unité est située entre les contreforts arides à l'Ouest et les espaces inondables des étangs à l'Est. C'est une plaine viticole qui s'étend en longueur sur près de trente kilomètres, et sur une faible largeur n'excédant pas quatre kilomètres. Bien qu'à proximité des étangs et du littoral, ce paysage est marqué par sa terre sèche, propice à la culture de la vigne. Les A.O.C. de Fitou et Corbières pointent la grande qualité de ce terroir. Ainsi entre les garrigues et les étangs, le rythme des lignes de ceps se déploie.

Si d'un côté les reliefs des Corbières viennent fermer les vues lointaines, l'horizon maritime est prodigieusement présent, de même que les étangs qui dessinent une transition entre mer et montagne. La fine plaine en piémont a constitué un espace privilégié pour le passage de voies de communication, et ce dès l'Antiquité puisque la Voie Domitia empruntait déjà ce chemin naturel. Aujourd'hui elle est remplacée par un faisceau d'infrastructures : autoroute A9, l'ancienne Route Nationale 9 – aujourd'hui Départementale 6009 – et la voie ferrée reliant Montpellier et Perpignan.

Le rebord oriental des Corbières s'étire parallèlement à cette bande de plaine et au littoral. Il se compose d'une succession de plateaux et de puech dont l'altitude ne dépasse pas les 700 mètres. Il domine à l'Ouest la plaine de Durban-Corbières, et au Nord, la vallée de la Berre le coupe du massif de Fontfroide. Ces reliefs sont principalement couverts de garrigues entrecoupées ponctuellement de plateau ou de vallon viticole et quelques rares villages.



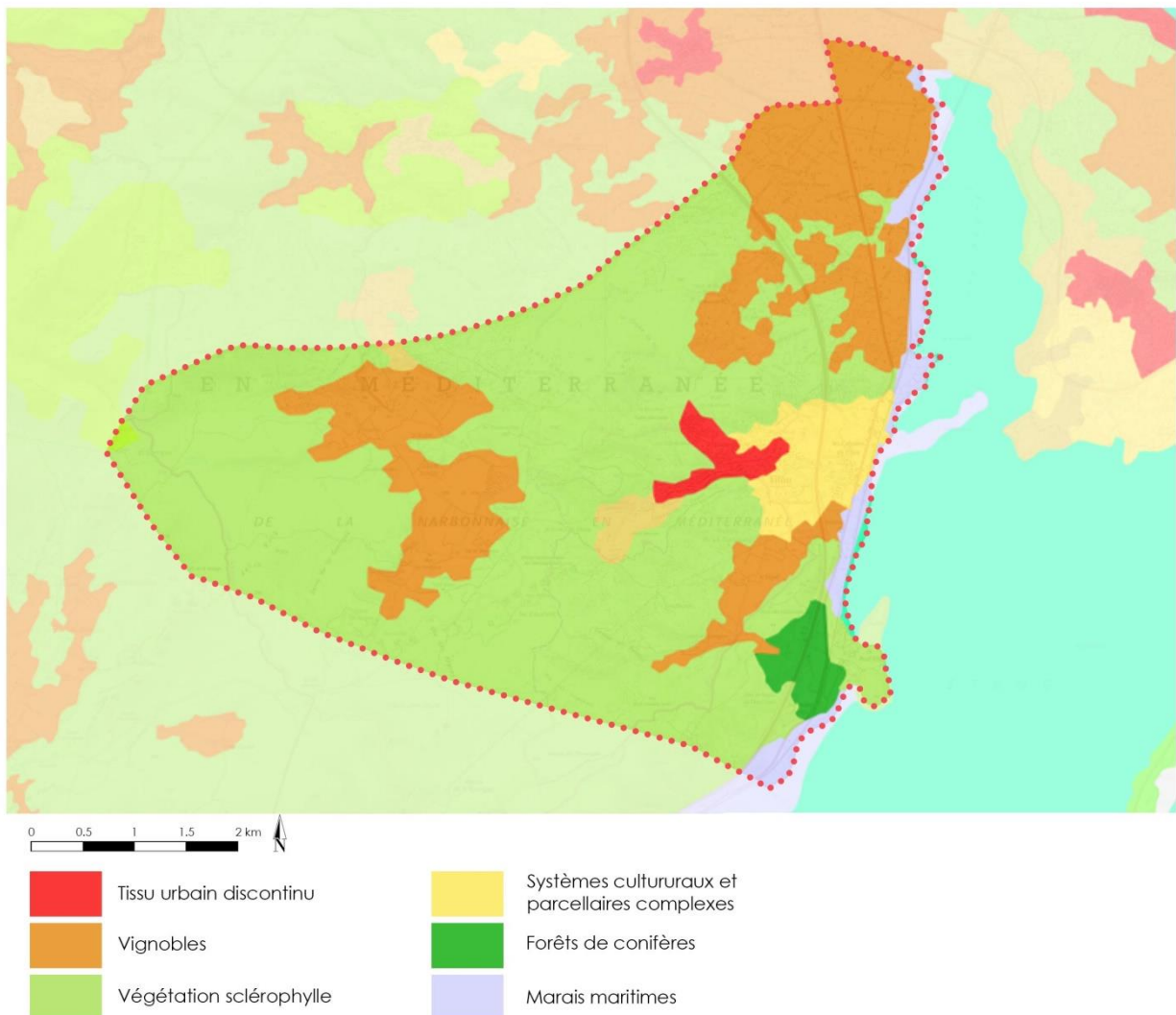
☞ Bloc diagramme de l'unité paysagère de la plaine littorale et le piémont des Corbières¹

¹ Source : Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon

2.2. Etat des milieux boisés sur la commune

Le territoire communal est dominé par les garrigues qui couvrent les versants des Corbières. La pointe Ouest du territoire communal fut longtemps arpentée et pâturée par des troupeaux, comme en témoignent les nombreux murets et capitelles. Aujourd’hui tous ces espaces sont couverts par une végétation rase typique des garrigues, ponctués d’arbustes. Mais les véritables boisements y sont rares. Il en va de même dans les espaces cultivés, dans le pla de Ventenac à l’Ouest comme dans la poche au Sud du village ou la plaine au Nord. La viticulture étant la principale activité agricole désormais sur ces espaces (reconnue par deux AOC), les boisements et les alignements y sont peu fréquents.

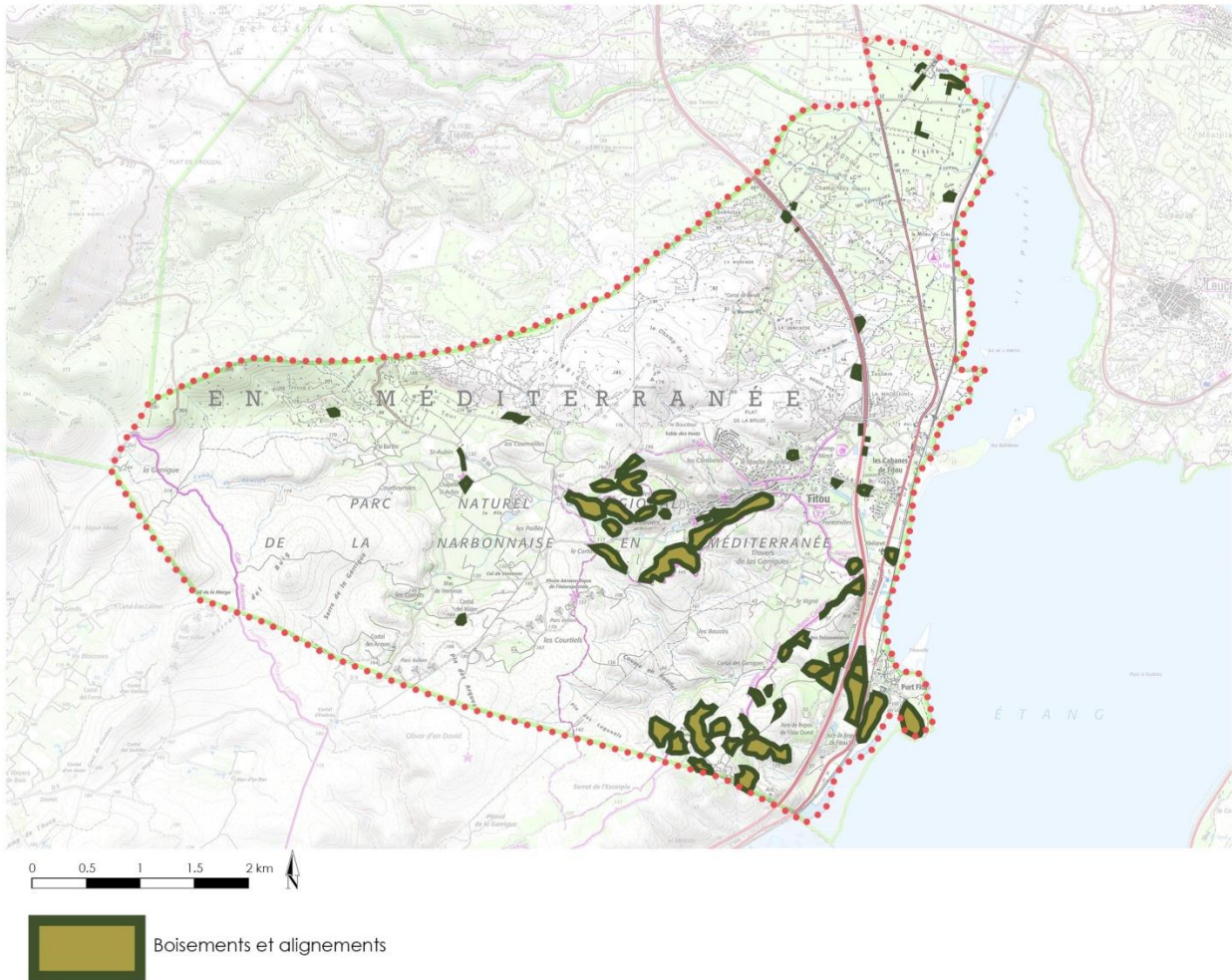
La carte ci-après présente l’occupation des sols d’après le Corine Land Cover de 2012. La seule poche de boisement repérée y est représentée dans le vert le plus intense, au Sud de la commune.



☞ Carte de l’occupation des sols de la commune de Fitou²

Cependant ces relevés sont effectués à une grande échelle et ont donc peu de précision. La photographie aérienne permet de distinguer des surfaces boisées plus nombreuses réparties essentiellement autour du village et de l’autoroute.

² Source : Picto-Occitanie



☞ Carte d'état des lieux des principaux boisements et espaces arborés de la commune repérés sur photographie aérienne

L'essentiel de ces boisements est composé de pinèdes plantées, comme en témoignent les alignements artificiels des troncs. Après étude des photographies aériennes anciennes, tous ces peuplements sont relativement jeunes, les premières opérations de plantation ayant eu lieu à partir des années 1970 pour les pinèdes au Sud de la commune (notamment celles que repère le Corine Land Cover, très dense). Pour les boisements qui se trouvent à proximité directe du village, les sujets sont encore plus jeunes puisque les plantations ont eu lieu durant les années 1990.

Ces pinèdes ont été créées principalement pour endiguer l'érosion des sols et le ravinement afin de protéger les espaces habités et les infrastructures (les débuts de ces politiques de plantation coïncident avec la construction de l'autoroute A9). Elles ont ainsi une fonction importante au-delà de leur apport paysager.

Leur caractère monospécifique et rectiligne renforce l'artificialité de ces jeunes peuplements et donc amenuise leur aspect remarquable, tant du point de vue paysager qu'environnemental. Par ailleurs, la commune est très sensible aux incendies et la proximité du village avec certaines pinèdes implique une gestion efficace de celles-ci.



☞ Photographie d'une pinède à proximité de la RD6009



☞ Photographie des boisements dominant Fitou au Sud (à l'arrière-plan)



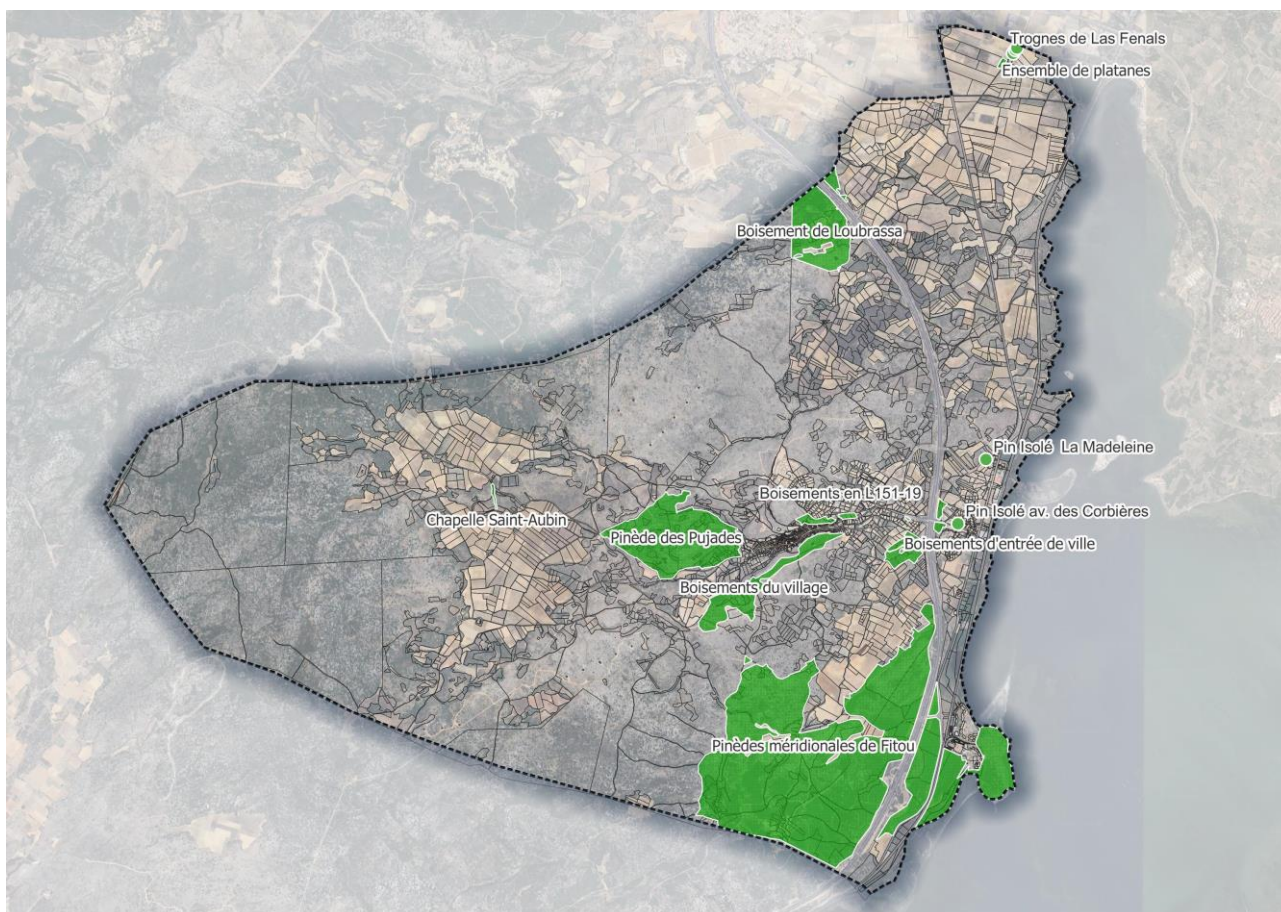
☞ Photographie des pinèdes au Nord-Ouest du village

3. CLASSEMENT DES ESPACES BOISES DANS LE PROJET DE PLU

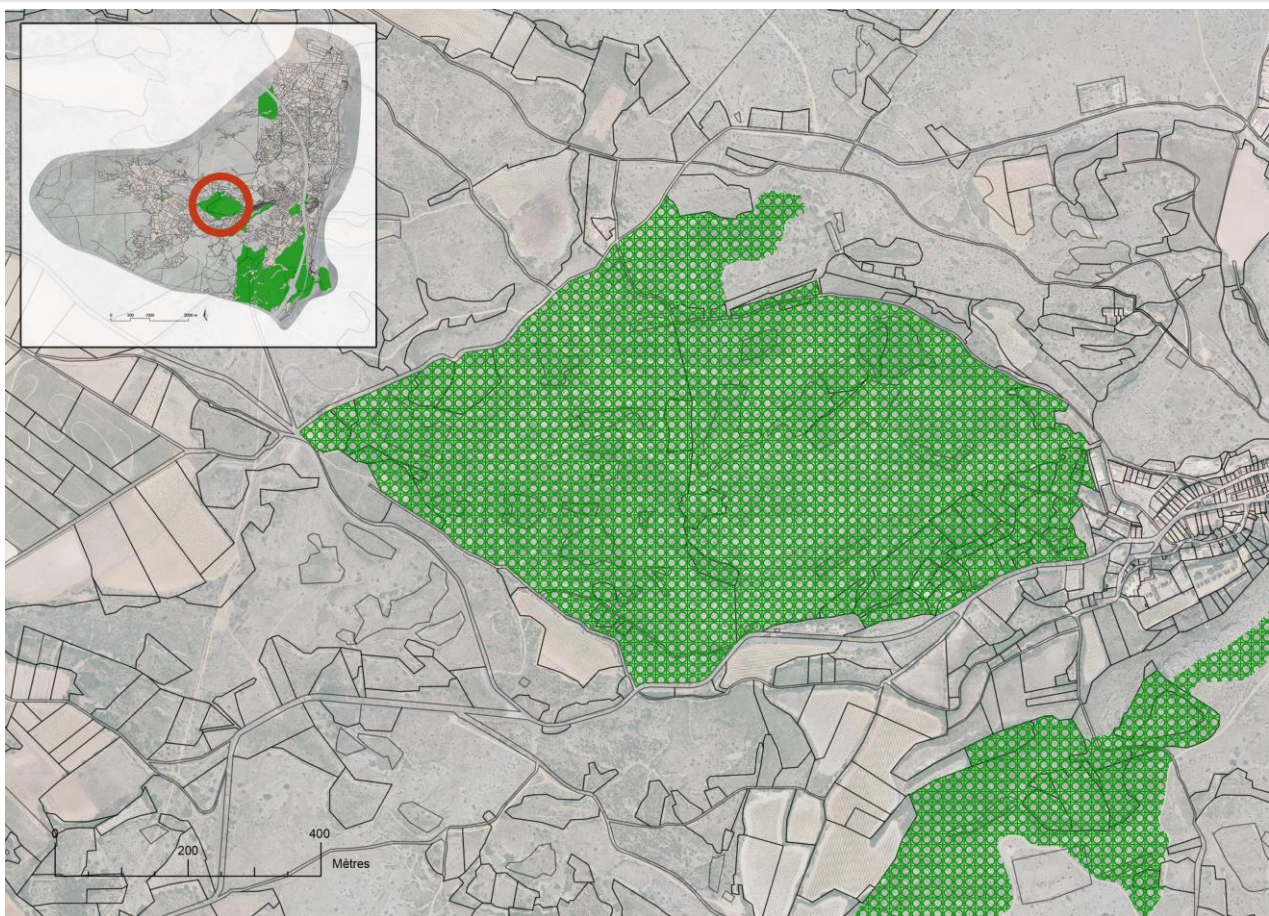
La commune de Fitou affirme son engagement dans la protection de son environnement et de son paysage par la protection de ses boisements les plus remarquables. Ainsi un total de 358,40 hectares est proposé à la protection au sein du PLU, soit près de 11,9 % de la surface communale.

☞ Carte : Espaces boisés protégés au sein du PLU via les dispositifs d'EBC

La législation impose de classer en EBC les boisements les plus significatifs de ce territoire du littoral, ceux qui font sens tant pour les paysages que pour l'environnement, mais aussi les espaces qui devront à terme être boisés pour des raisons similaires. Ce classement impose une attention accrue quant à la destination du sol qui ne doit pas s'opposer à sa nature boisée, et donc impose des modes de gestion spécifiques.



3.1. Pinèdes des Pujades



🔍 Zoom sur les pinèdes des Pujades

3.1.1. EVOLUTION DES SUPERFICIES PINEDES DES PUJADES

Superficie d'EBC au PLU	47,47 ha
--------------------------------	-----------------

Le projet du PLU permet donc le classement de 47,47 hectares de boisement sur la colline des Pujades.

3.1.2. COMPOSITION DES ESPACES BOISES CLASSES



☞ Photographie aérienne de l'espace proposé au classement

La colline des Pujades domine l'Ouest du village de Fitou en surplomb de la RD50. Elle n'est pas uniformément boisée mais présente plutôt un assemblage de bosquet de pins maritimes issus de plantation traversés d'une piste et de quelques anciens chemins agricoles.

Le paysage spécifique de cette colline résulte des traces conservées des modes d'exploitation des terres : un réseau de murets de pierres sèches sinue sur toute la colline devenant des terrasses sur les pentes les plus marquées. Il composait un ensemble d'enclos et de parcelles cultivés typique de Fitou et des Corbières. Durant les années 1990, afin de réduire les risques d'érosion et de ravinement, alors que cette colline domine le village, une campagne de plantation a été menée au milieu de cet ensemble de muret.



☞ Ancienne photographie aérienne (08/1992) de l'espace proposé au classement

Aujourd'hui après plus de 25 ans de croissance en place, les arbres ont maintenant un volume intéressant et forment un paysage remarquable grâce à la découpe en bosquet et en plan successif. Ces peuplements jouent un rôle important dans la découverte du village depuis l'Ouest et la descente du pla de Ventenac, alors que le château de Fitou se révèle.



☞ Photographie d'un versant de la colline des Pujades



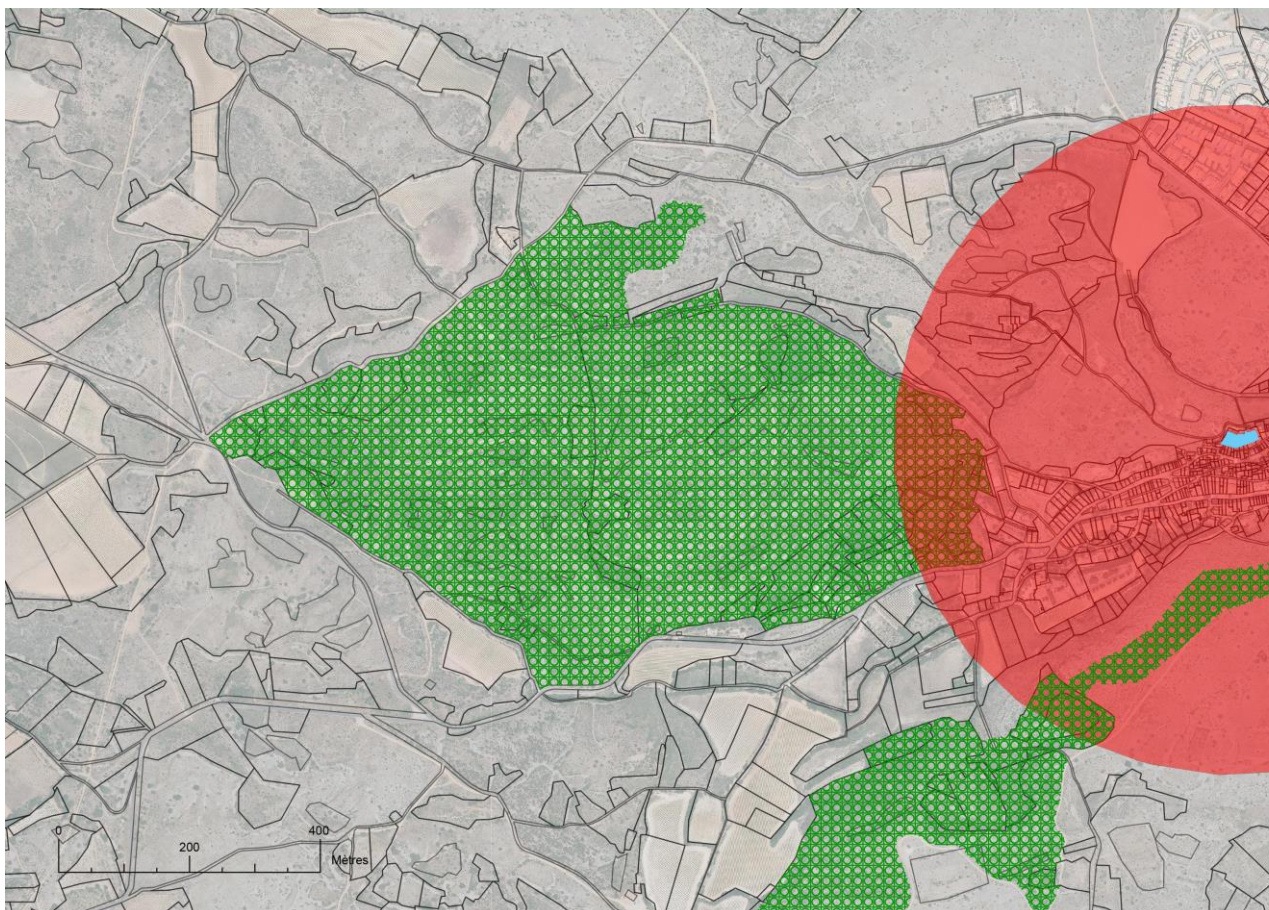
☞ Photographie de l'alternance des pins et des murets de terrasses

3.1.3. JUSTIFICATIONS

Cet ensemble de bosquets de pins est un élément important du paysage fitounais. Il domine tout l'Ouest du village, la partie la plus ancienne, pittoresque et patrimoniale. Il participe à la mise en scène du château, de l'église et des ruelles sinueuses en arrivant depuis Treilles ou Opoul-Périllos. Cette importance patrimoniale est d'ailleurs renforcée par le périmètre de protection de Monument Historique entourant le château et qui couvre la pointe Est du périmètre proposé au classement.

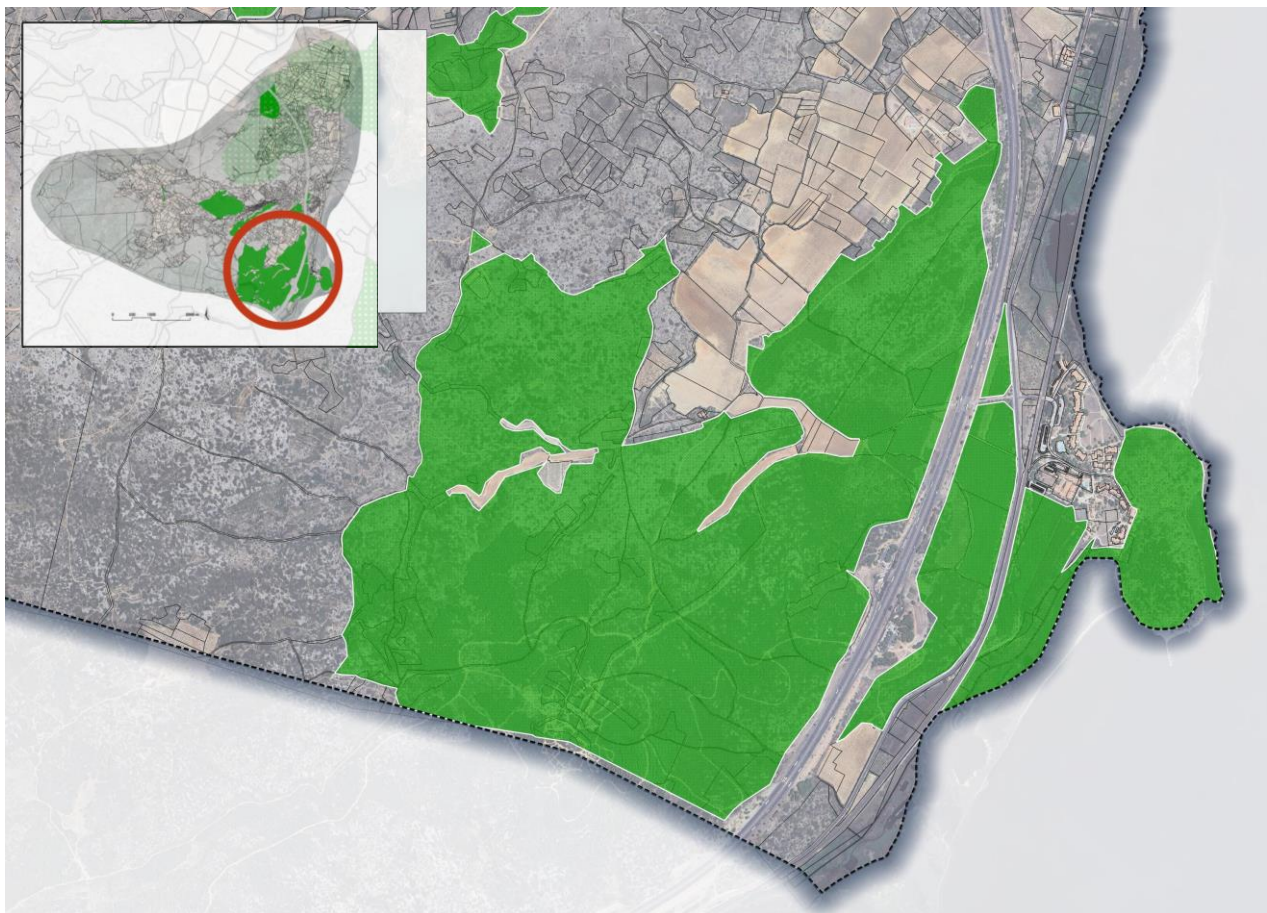
Par ailleurs, cette pinède est parcourue par un réseau dense de murets de pierre sèche, servant par le passé d'enclos ou de soutènement pour des terrasses agricoles. Ce sont des éléments caractéristiques du paysage fitounais qui pourront bénéficier de la protection des boisements. La conjonction des pinèdes et de ce petit patrimoine rend cette colline remarquable car unique sur le territoire communal. Une Zone de Présomption de Prescription Archéologique couvre la partie Ouest du périmètre proposé au classement EBC. Elle témoigne d'un enjeu archéologique pour ce site.

Ainsi la protection de cet ensemble de boisements se justifie au titre de son intérêt indéniable dans la composition, la découverte et le maintien du paysage remarquable du village de Fitou.



☞ Carte du périmètre EBC et du périmètre de protection MH du château de Fitou (en rouge)

3.2. Pinèdes méridionales de Fitou



🔍 Zoom sur les pinèdes méridionales de Fitou
 Les deux sont modifiés

3.2.1. EVOLUTION DES SUPERFICIES PINEDES MERIDIONALES

Superficie d'EBC au PLU	256,01 ha
-------------------------	-----------

3.2.2. COMPOSITION DES ESPACES BOISES CLASSES



☞ Photographie aérienne des espaces proposés au classement

Situées au Sud du village, de part et d'autre de l'autoroute A9, ces pinèdes essentiellement composées de pin maritime sont issues des plus anciennes campagnes de plantation, durant les années 1970. On peut les décomposer en deux ensembles paysagers distincts. A l'Est, entre l'autoroute et l'étang, plusieurs pinèdes encadrent la résidence de vacances de Port-Fitou. Elles sont en grande majorité artificielle, plantées en parallèle de l'avancement des travaux liés aux infrastructures de l'A9. Auparavant ces terrains – et Port-Fitou – étaient agricoles, une exploitation étant implantée à l'actuel emplacement de la résidence. Ce sont des boisements denses, les troncs sont serrés dans un alignement irréprochable. Au milieu d'infrastructures importantes (autoroute, RD et voie ferrée) ils participent paradoxalement à l'aspect fabriqué de ce paysage. Ils sont particulièrement prégnant lorsque l'on aborde le territoire fitouais par le Sud, que ce soit en voiture par la départementale ou par train. La masse sombre de ces pinèdes agit comme un repère d'entrée – ou de sortie lorsque l'on vient du Nord – dans le domaine du village.

A l'extrémité orientale de Port-Fitou se trouve une presqu'île partiellement boisée, mais notable par les arbres qui s'y trouvent. Une partie de ces peuplements est un reliquat d'un ancien alignement datant d'avant les années 1950. Ce sont donc des arbres anciens et remarquables. Le reste des boisements semblent spontanés, dénué de la régularité et de l'artificialité des alignements, et dès lors ayant un intérêt paysager et environnemental accru.

A l'Ouest de l'autoroute, le long de son tracé on trouve un prolongement des pinèdes denses au fort alignement, sur une petite poche d'anciens vignobles. Au-delà se déploient les premiers contreforts des Corbières et leurs reliefs arrondis. Ceux-ci présentent des boisements d'ordre divers. La végétation typique dans ce paysage est plutôt rase, émaillée régulièrement d'espèces arbustives, mais très rarement de grands arbres. Ainsi les bosquets que l'on voit tout au long des vastes espaces couvrant les versants de deux collines furent plantés. Cela est particulièrement perceptible à proximité du sommet en limite du territoire communal, où le nombre de pinède est plus important. Celles-ci sont entrecoupées de très nombreuses pistes témoignant de pratiques sportives de plein air et motorisées. Cette alternance de boisements irréguliers et de garrigues fait de ces collines du Sud de Fitou un élément paysager remarquable.



☞ Ancienne photographie aérienne (06/1974) de l'espace proposé au classement



☞ Photographie des abords des pinèdes entourant le sommet



☞ Photographie des abords des pinèdes entourant le sommet



☞ Photographie des boisements le long du chemin au Nord

3.2.3. JUSTIFICATIONS

Les pinèdes plantées le long des infrastructures routières et ferrée marquent clairement l'entrée en territoire fitounais. Les lignes de plantations accompagnent la linéarité stricte de ces axes de déplacements

et adoucissent également leur contour, par la composante végétale des houppiers. Ce sont des espaces structurants qui participent à ce paysage d'entrée/sortie de village des abords de l'autoroute, de la départementale et de la voie ferrée.

Au droit de la presqu'île de Port-Fitou, la présence de vieux arbres et le caractère spontané des boisements participent à une transition naturelle entre la résidence de vacance et l'étang et qualifie les abords de cette entité urbaine déconnectée.

Enfin, l'alternance de pinèdes et garrigues à l'Ouest de l'autoroute sont remarquables tant d'un point de vue paysager par la variété de la couverture végétale, qu'écologique en fournissant une variété d'habitats aux espèces vivant dans ces espaces. Enfin, ces formations, alternant naturalité et plantations de pins, sont typiques des paysages des Corbières littorales.

3.3. Chapelle Saint-Aubin



☞ Zoom sur les pinèdes autour de la chapelle Saint-Aubin

3.3.1. SUPERFICIES

Superficie d'EBC au PLU	0,7 ha
--------------------------------	---------------

Le projet de PLU permet ainsi la création de 0,7 hectare d'EBC.

3.3.2. COMPOSITION DES ESPACES BOISES CLASSES



☞ Photographie aérienne des espaces proposés au classement



☞ Photographie de l'alignement de pin le long du chemin d'accès

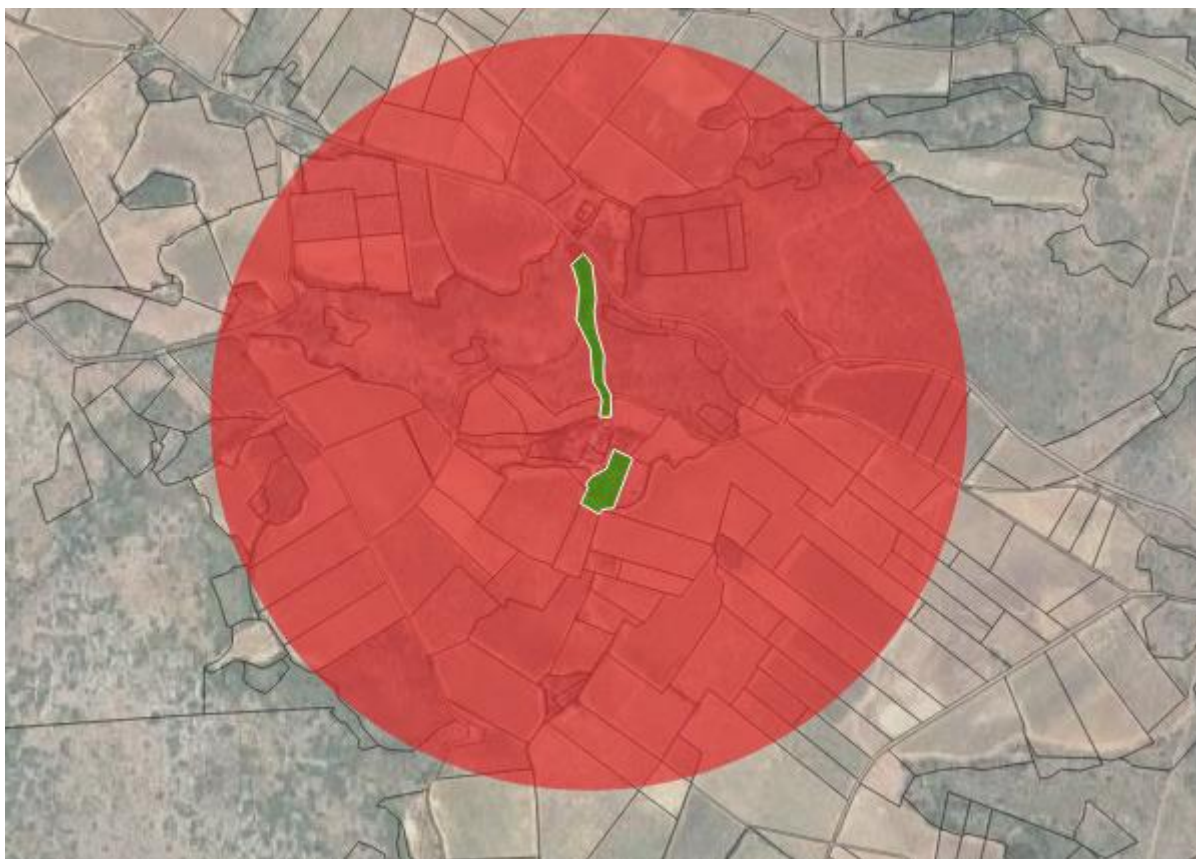


☞ Photographie des boisements de la chapelle vus depuis la RD50

La chapelle Saint-Aubin à l’Ouest de de Fitou est un Monument Historique classé depuis 1966. Propriété privée, elle est inaccessible au public, mais ses alentours signalent le bâtiment, notamment par des boisements significatif au milieu des vignes et des garrigues. Ceux-ci se composent de deux espaces distincts : un double alignement de pin le long de la voie d’accès à la chapelle et aux bâtiments qui l’entourent ; et une petite pinède au Sud-Est. Ces boisements sont circonscrits en surface (moins d’un hectare) mais sont remarquables dans le paysage alentours, ils participent au caractère remarquable du monument et des abords.

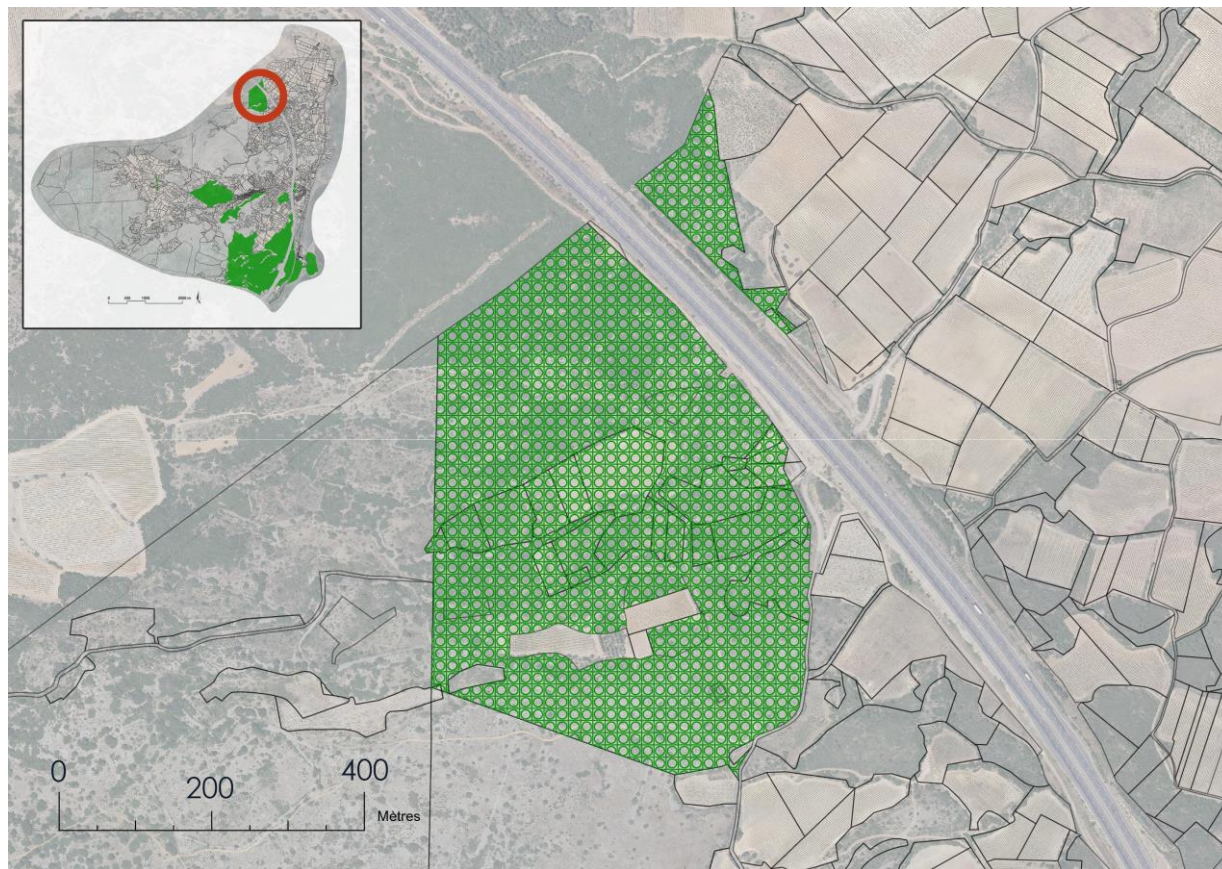
3.3.3. JUSTIFICATIONS

Le double alignement et la pinède aux abords de la chapelle ont une valeur de signal, de repères paysagers importants et remarquables au cœur d’un territoire dominé par les lignes basses des ceps et la végétation rase de la garrigue. Par ailleurs, ils se trouvent dans le périmètre de protection MH (500 mètres de rayon), l’importance de leur protection au titre des abords est donc sensiblement marquée.



☞ Carte du périmètre EBC et du périmètre de protection MH de la chapelle Saint-Aubin (en rouge)

3.4. Boisements de Loubrassa



🔍 Zoom sur les boisements de Loubrassa

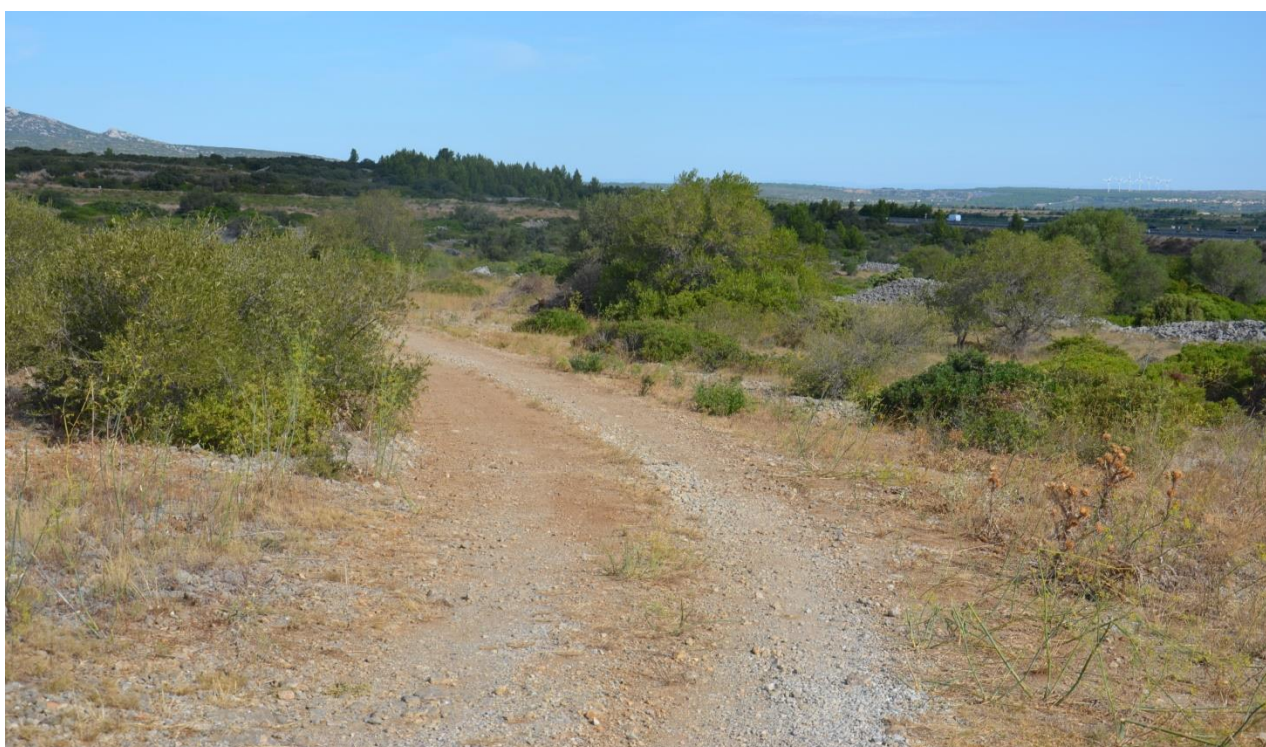
3.4.1. EVOLUTION DES SUPERFICIES

Superficie d'EBC au PLU	27,37 ha
-------------------------	----------

3.4.2. COMPOSITION DES ESPACES BOISES CLASSES



☞ Photographie aérienne des espaces proposés au classement



☞ Photographie de l'espace protégé et ses boisements vus depuis la route des Marendes

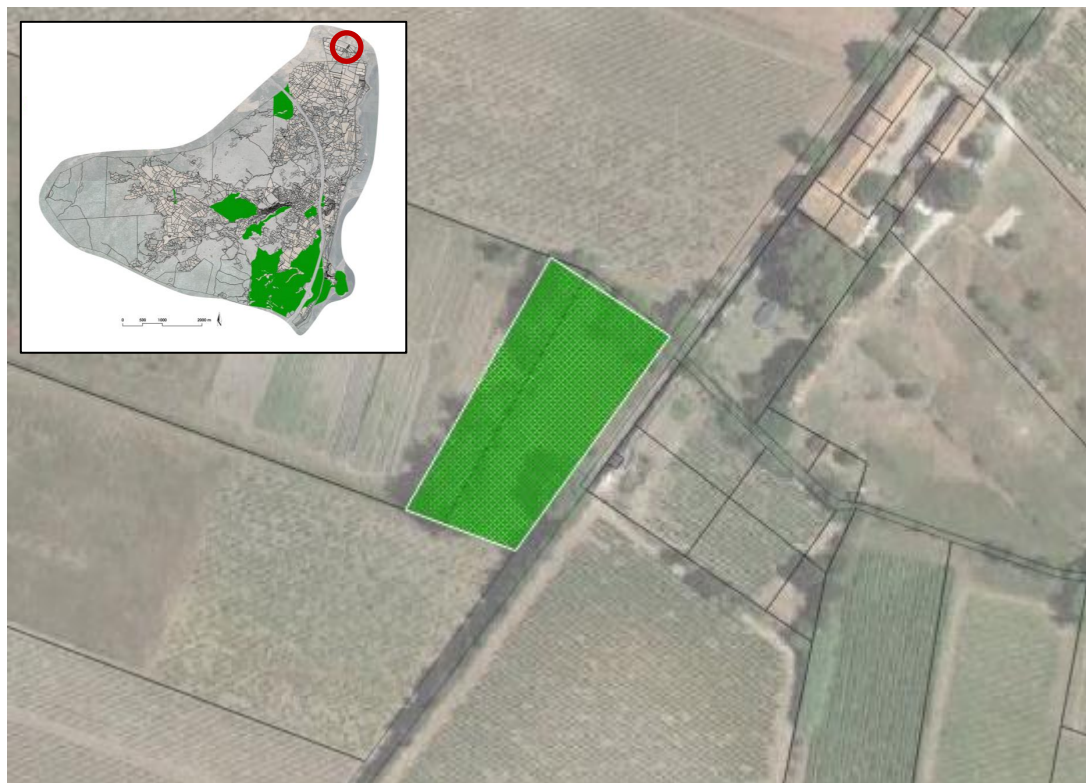
A la limite septentrionale du territoire communal, se trouve un espace boisé de part et d'autre de l'autoroute A9. Celui-ci n'est pas une forêt dense et bien formée mais plutôt une aire typique des paysages des Corbières. La garrigue qui la couvre est par endroit dense, avec de gros arbustes et des arbrisseaux

émergeant au-dessus d'une végétation plus rase. Très ponctuellement des sujets plus grands se font voir mais ne forment pas encore de réel peuplement boisé.

3.4.3. JUSTIFICATIONS

Bien que très peu boisé, cet espace se trouve dans une position en limite communale importante. L'ensemble des caractéristiques du paysage des Corbières fitounaises y sont concentrées à proximité de l'autoroute. La protection de cet espace présente donc un intérêt reconnu par le projet de PLU.

3.5. Ensemble de platanes de Les Fenals



☞ Zoom sur l'ensemble de platanes des Fenals

3.5.1. SUPERFICIE DE L'ENSEMBLE DE PLATANES

Superficie d'EBC au PLU	0.37 ha
-------------------------	---------

3.5.2. COMPOSITION DES ESPACES BOISES CLASSES



☞ Photographie aérienne des espaces proposés au classement

Il s'agit d'un ensemble de platanes relativement ancien (+ de 100 ans) bordant une parcelle pâturée et entourée de cultures viticoles.

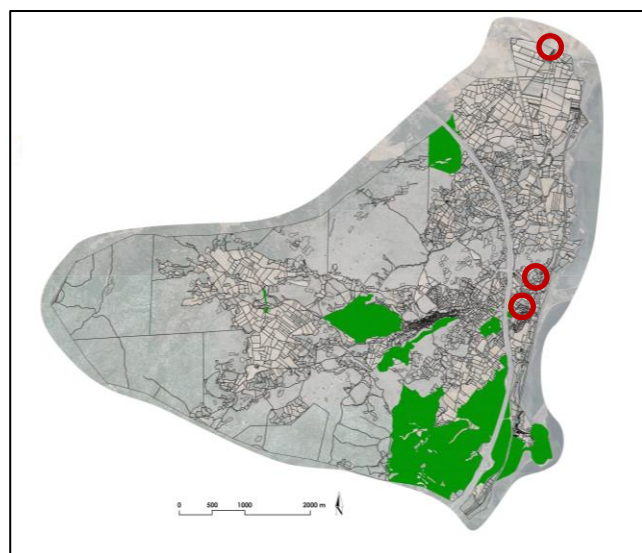
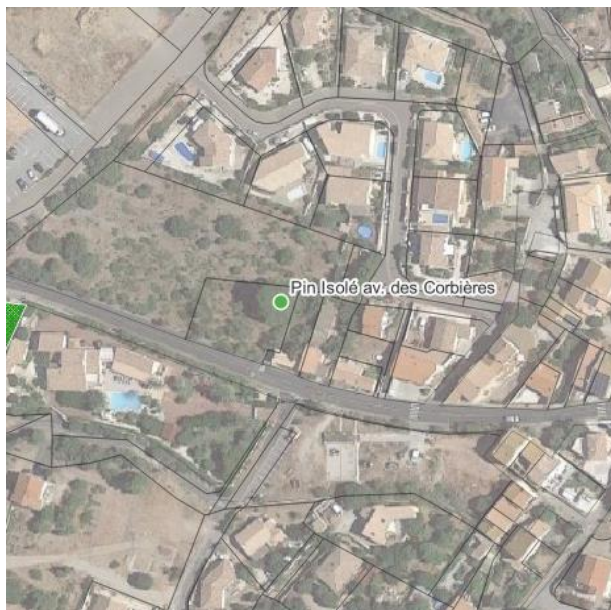
3.5.3. JUSTIFICATIONS

Situé à l'extrémité Nord du territoire communal et associé à un vieux mas, cet ensemble de platanes anciens et de haut jet, marque le paysage bas et régulier du vignoble et attire l'œil depuis les infrastructures routières proches (RD6009, RD627...). Ces feuillus permettent aussi de briser la monotonie des boisements sempervirents : pins, oliviers... largement représentés sur le territoire.



☞ Ensemble de platanes à proximité du mas Les Fenals

3.6. Arbres isolés



3.6.1. COMPOSITION ET JUSTIFICATIONS DES ESPACES BOISES CLASSES

Il s'agit de pin de grande taille et de forme intéressante ressortant du contexte urbain périphérique.

Les trognons de muriers sont localisées au droit du Mas Fenals. Leur intérêt réside en la rareté des trognons et leurs fonctions écologiques (gîte pour les espèces cavicoles notamment)

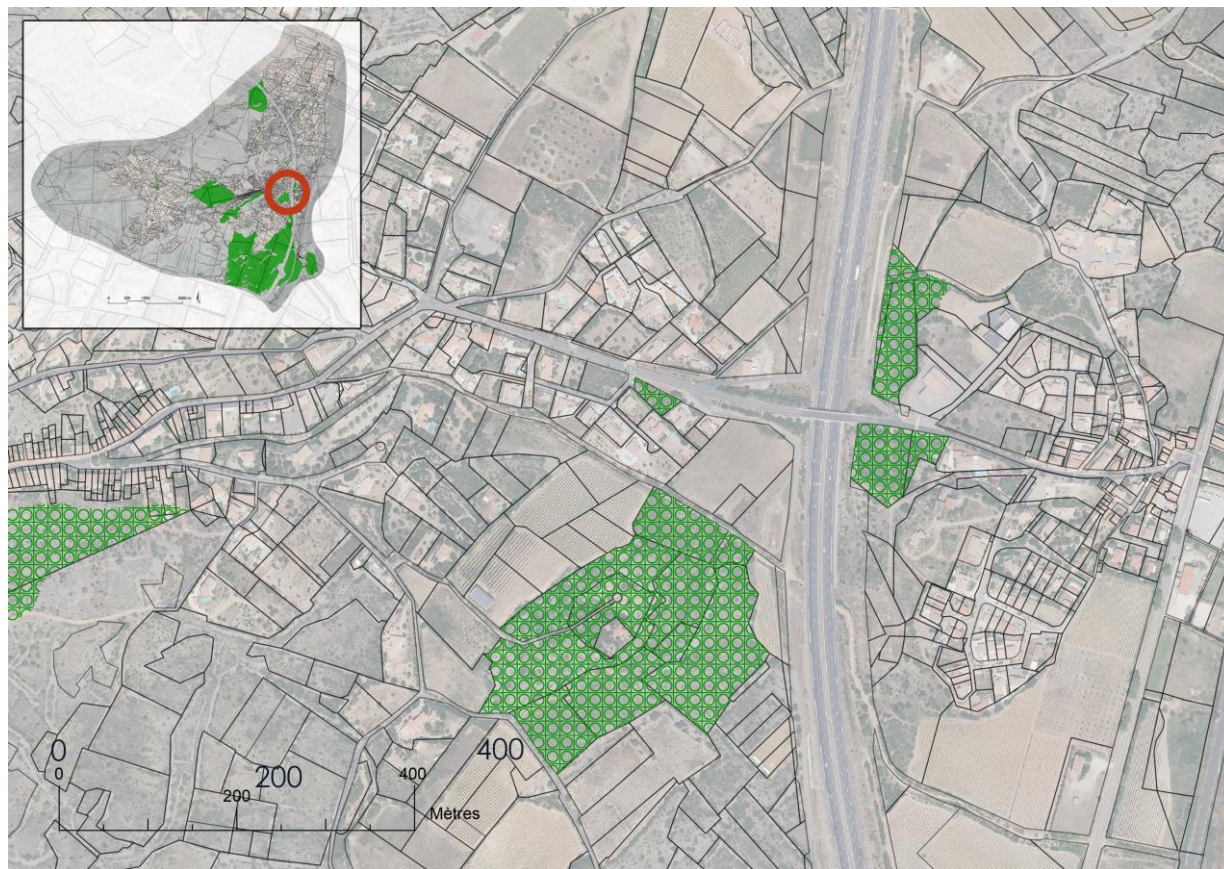


☞ Pin de la Madeleine (gauche) – Pin de l'Avenue des Corbières (droite)



☞ Trognes de murier au droit de Les Fenals

3.7. Entrée de Ville



☞ Zoom sur boisements en entrée de ville

3.7.1. EVOLUTION DES SUPERFICIES

Superficie d'EBC au PLU	7,11 ha
-------------------------	---------

Le projet de PLU permet ainsi la création de 7,11 hectares d'EBC.

3.7.2. COMPOSITION DES ESPACES BOISES CLASSES



☞ Photographie aérienne des espaces proposés à la protection



☞ Photographie de la pinède entre les Cabanes et l'autoroute

L'entrée de Fitou se décompose en deux étapes en raison de l'organisation du village de part et d'autre de l'autoroute. Plusieurs espaces boisés se trouvent dans l'intervalle entre le quartier des Cabanes et les premières habitations du bourg. Ils ont un intérêt paysager important car ils permettent d'amenuiser la présence de l'infrastructure et créent un paysage marquant pour l'entrée dans Fitou. 4 espaces sont proposés

à la protection par le projet de PLU : deux bosquets séparant les Cabanes de l'autoroute ; une oliveraie le long de la rue qui plonge dans le village ; et les boisements sur la colline des Fontanilles.

Les deux premiers boisements se répartissent de part et d'autre de la voie d'accès au pont enjambant l'autoroute, en bordure de l'infrastructure. Au Sud il s'agit d'une pinède plantée irrégulièrement après la fin des travaux de construction de l'A9, entre la fin des années 1970 et le début des années 1980. Au Nord, l'espace boisé est centré sur une plantation d'olivier datant de la fin des années 60 entouré d'arbrisseaux et grands arbustes traduisant l'état de friche des lieux.



☞ Photographie de l'oliveraie en friche en bordure d'autoroute

Plus à l'Ouest, une fois le pont franchi, les aménagements des abords de la chaussée sont plus importants. Une petite oliveraie se situe au Sud de celle-ci, masquant en partie un quartier résidentiel. Celle-ci existait déjà avant la construction de l'autoroute et l'avancée de l'urbanisation fitounaise. Les oliviers sont donc des sujets âgés et intéressants.



☞ Photographie de l'olivieraie en entrée du village

Enfin au Sud-Ouest, les pentes de la colline des Fontanilles domine l'entrée du village et les habitations par des alignements et des plantations plus jardinées (cyprés, pin, etc.) au sommet autour des quelques bâtiments. Le bas des pentes est peuplé d'une garrigue très ouverte ponctuée d'arbustes et d'arbrisseaux, avec quelques rares sujets importants, notamment à proximité d'une ancienne parcelle viticole.



☞ Photographie de la pinède entre les Cabanes et l'autoroute



☞ Ancienne photographie aérienne (01/1968) des espaces proposés à la protection (la pinède n'existait pas encore lors de la prise de vue)

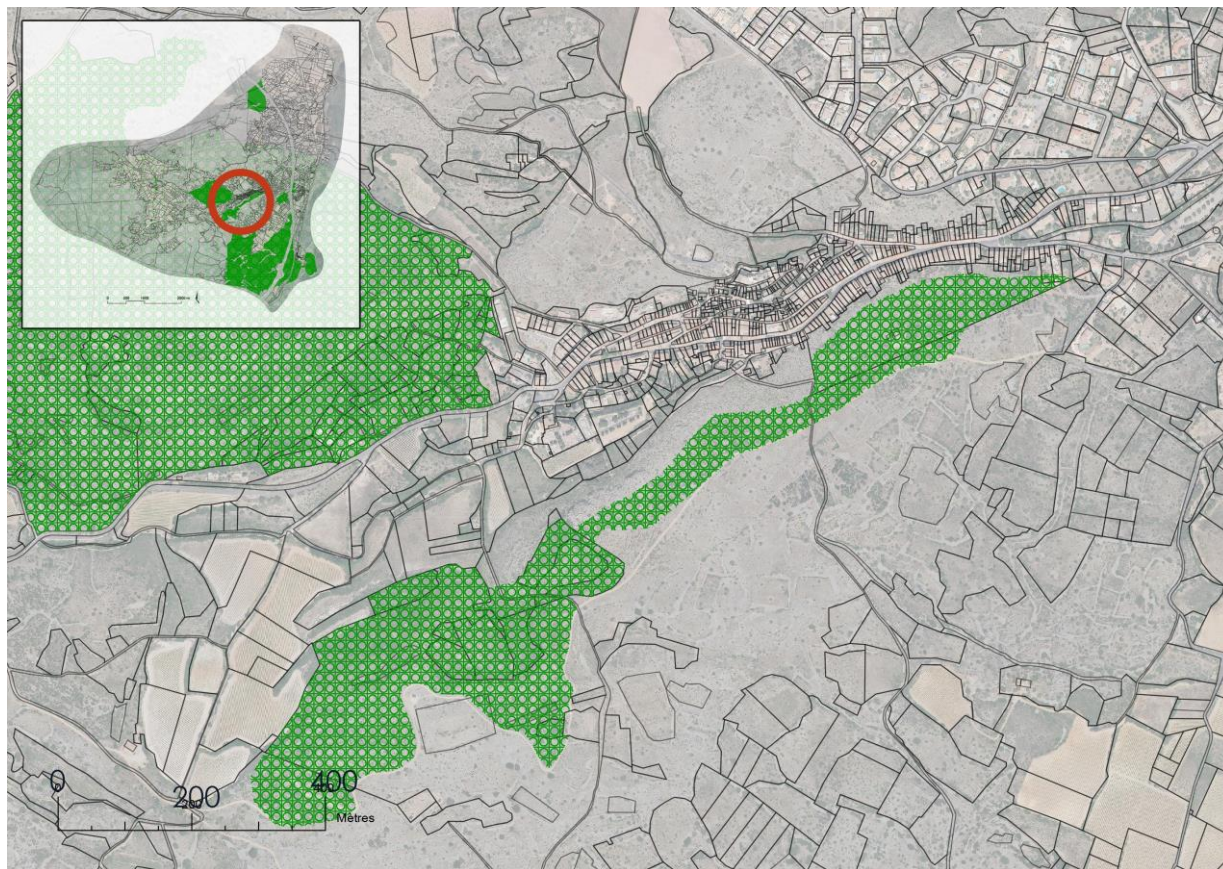
3.7.3. JUSTIFICATIONS

Ces quatre espaces présentent des types de boisement différents : plantations denses de bord d'autoroute, ancienne culture ou espace jardiné. Ils ont cependant tous une fonction essentielle dans la découverte du paysage et du village de Fitou, permettant d'amenuiser la présence des infrastructures et des constructions. La pinède et l'oliveraie à l'Est permettent une respiration bienvenue aux abords de l'A9 et elles représentent les seuls espaces boisés importants dans le quartier des Cabanes qu'il faut donc nécessairement préserver.

L'ancienne oliveraie plus à l'Ouest est notable par l'âge des sujets qui la composent mais aussi par l'impact paysager qu'elle a sur la perception du quartier résidentiel à l'arrière : elle le masque en grande partie lors de l'entrée dans le village et crée un premier plan arboré valorisant la vue sur le village et son implantation. En entrée de ville, cet espace nécessite cependant un effort d'aménagement pour s'intégrer dans les espaces alentours et pour participer à l'urbanité des lieux.

Enfin la colline des Fontanilles est un petit relief marquant de la proximité du village, notamment grâce aux arbres qui le coiffent, dans un paysage majoritairement dominé par la garrigue ou la vigne. Visible à l'arrière-plan depuis la route d'accès au village, il est un élément essentiel dans la composition du paysage local.

3.8. Boisements du village



☞ Zoom sur les boisements du village

3.8.1. SUPERFICIES

Superficie d'EBC au PLU	16,58 ha
-------------------------	----------

Le projet de PLU permet ainsi la protection de 16,58 hectares d'EBC.

3.8.2. COMPOSITION DES ESPACES BOISES CLASSES



☞ Photographie aérienne des espaces proposés à la protection



☞ Ancienne photographie aérienne (03/1997) des espaces proposés à la protection

Le centre ancien de Fitou est inscrit dans le fond d'un vallon dominé de part et d'autre par des reliefs marqués. Les habitations s'enchainent le long de la rue principale en une longue façade que domine au Sud le sommet d'une courte falaise. Une longue pinède en dessine la ligne de crête. Visiblement plantée, les arbres sont en places depuis le début des années 1990 et les campagnes destinés à protéger le village de l'érosion des sols. L'ensemble de ces jeunes pins maritimes dessine une ligne boisée très visible et caractéristique au-dessus du village.



☞ Photographie des pinèdes dominant le village

3.8.3. JUSTIFICATIONS

La pinède au Sud est un élément important du paysage fitounais, face au château et dessinant la ligne de crête de la falaise dominant le vieux village. C'est un boisement dense, et d'une surface importante. Les sujets sont encore jeunes mais gagnent petit à petit en ampleur. Au-delà de leur intérêt paysager, ils ont une fonction importante quant au maintien des sols.

4. SYNTHÈSE

Entité concernée	Type de protection	Justification
Pinèdes des Pujades	Espace Boisé Classé (art. L.113-1 du code de l'Urbanisme)	Pinèdes plantées sur les pentes d'une colline dominant le village, au cœur d'un réseau remarquable de murets de pierre sèche.
Pinèdes méridionales de Fitou	Espace Boisé Classé (art. L.113-1 du code de l'Urbanisme)	Espaces boisés issus en grande partie de plantations contemporaines de la construction de l'autoroute. Ils participent à l'intégration de la résidence de Port Fitou. Notons que l'emprise de l'EBC initialement fixée a été réduite pour tenir compte de la SUP I4.
Chapelle Saint-Aubin	Espace Boisé Classé (art. L.113-1 du code de l'Urbanisme)	Double alignement de pins et petite pinède signalant le monument dans un paysage où les éléments verticaux sont rares.
Boisements de Loubrassa	Espace Boisé Classé (art. L.113-1 du code de l'Urbanisme)	Espaces peu boisés mais caractéristiques du paysage fitounais en bordure de l'autoroute en limite Nord de la commune.
Ensemble de platanes de Les Fenals	Espace Boisé Classé (art. L.113-1 du code de l'Urbanisme)	Vieux feuillus de haut-jet marquant le paysage lointain et les espaces viticoles de faible hauteur.
Arbres isolés	Espace Boisé Classé (art. L.113-1 du code de l'Urbanisme)	Pins notables pour leur hauteur et leur participation au paysage urbain. Trognes d'intérêt patrimoniale et écologique.
Entrée de ville	Espace Boisé Classé (art. L.113-1 du code de l'Urbanisme)	Boisements de différentes origines (plantations, exploitations agricoles, jardins) qui composent une coupure verte autour de l'autoroute et participent à la qualité de l'entrée de Fitou, mais nécessitant ponctuellement des aménagements. La proximité avec les habitations nécessite un entretien suivi pour éviter les risques d'incendies.
Boisements du village	Espace Boisé Classé (art. L.113-1 du code de l'Urbanisme)	Une longue pinède dominant le village face au château, dessinant la ligne de crête classée en EBC.



COGEAM

Urbanisme / Paysage
Environnement

940 Avenue Eole - Tecnosud II
66 100 PERPIGNAN

contact@cogeam.fr
04.68.80.54.11
cogeam.fr



CRB ENVIRONNEMENT

Environnement

5 Allée des Villas Amiel
66 000 Perpignan

contact@crbe.fr
04.68.82.62.60
crbe.fr